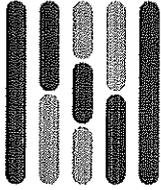


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-90

**Modification des statuts du SITS**

Date de la séance : 18 décembre 2023	<b>Adopté à l'unanimité</b>
Date de convocation : 12 décembre 2023	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 18	
Nombre de votants : 21	

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absent ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST à Arnaud CHEUX, M. Philippe DELAUNAY à M. Edouard DETAILLE.

**Absents excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY

**Absents non excusés :** Mme Katiana LEVAVASSEUR

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts du SITS

Cette modification a pour objet de transformer le Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire en Syndicat Intercommunal du Cadre de Vie Scolaire. Une étude devra être réalisée avant le 31 décembre 2023.

La nouvelle mission du syndicat a pour objet d'assurer, pour le compte de ses collectivités membres, une étude sur le schéma scolaire du pays du Neubourg, et sur la qualité de la vie scolaire des élèves de primaire, collège et lycée.

L'objectif poursuivi est de trouver des leviers pour améliorer le quotidien des élèves, notamment en matière de déplacement.

L'étude assurée par le syndicat aura donc pour but de proposer des solutions permettant aux élus d'organiser le schéma scolaire dans le respect de l'égalité des chances et du bien-être de tous les élèves, de la primaire au lycée

L'étude sera réalisée avec l'aide des acteurs locaux en charge des activités scolaires

Le syndicat pourra être Autorité Organisatrice de second rang du transport scolaire, pour la totalité de son périmètre, dans le cadre d'une convention avec la Région Normandie, autorité organisatrice de la mobilité régionale, et qui a en charge les transports scolaires

Le périmètre du syndicat ne change pas, le mode de financement reste identique

\*\*\*\*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts modifiés du SITS ;

CONSIDÉRANT que Le Neubourg adhère au SITS et que des enfants de la commune bénéficient du service de transport assuré par le syndicat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la modification proposée des statuts du SITS

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

*La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à LE NEUBOURG, le 18 décembre 2023.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chopin', is written over the text 'La secrétaire, Caroline CHOPIN'.